

IPM France décroche un contrat de 10 millions d'euros pour l'assurance maladie

Par Frédéric Rolland (Drôme) - Publié le 12 juillet 2013, à 11h37

► Télécoms, Rhône-Alpes, Investissements industriels



© IPM France

Le fabricant de bornes interactives situé à Romans-sur-Isère (Drôme) prévoit l'embauche de 7 personnes pour le renouvellement de plus de 1100 bornes installées dans les agences de l'assurance maladie.

Leader dans le domaine des bornes interactives avec plus de 5000 unités déployées à ce jour, IPM France vient de remporter, en partenariat avec Orange Business Services, l'appel émis par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) pour renouveler le parc de bornes interactives installées dans les agences de l'assurance maladie. IPM France a

entrepris depuis 2005 un virage stratégique initié afin de compenser le déclin de son activité publiphonie qui fut pendant longtemps son cœur de métier.

Cette commande, la plus importante jamais enregistrée par la PME de 36 personnes située à Romans-sur-Isère, dans la Drôme, représente au minimum 1100 bornes pour un montant total de près de 10 millions d'euros, soit 2,5 fois le chiffre d'affaires actuel de l'entreprise, légèrement supérieur à 4 millions d'euros. Cette somme englobe la conception, la fourniture, la maintenance et l'exploitation des bornes tactiles, sur l'ensemble du territoire métropole et des DOM.

Pour faire face à cette évolution brutale de son carnet de commandes, IPM France prévoit le recrutement de 7 personnes dans les domaines achat/production/R&D et support-client. La production se fera toujours dans ses ateliers même si IPM France continuera à faire appel à des sous-traitants locaux, notamment pour tous les travaux de tôlerie.

Les premiers déploiements des bornes sont prévus pour octobre 2013 et devraient s'étaler sur trois ans. Celles-ci sont destinées à permettre un accès en libre-service aux services de premier niveau les plus demandés par le public (attestations, relevés, formulaires). Il s'agit également d'offrir aux usagers un accès aux sites Internet et aux services personnalisés de tous les partenaires de la sphère sociale (CNAV, CNAF, MSA...).

Ce chantier de grande ampleur doit également permettre de mutualiser l'offre de services des partenaires, de moderniser le parc, d'apporter un niveau de qualité supérieur en termes de services offerts, configuration matérielle, installation, supervision et maintenance.

Frédéric Rolland